



MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

1,5 milliard d'euros pour des transports durables en Provence- Alpes-Côte d'Azur

Éditorial

À l'heure de l'urgence climatique, l'engagement commun de l'État et des collectivités locales est essentiel.

Dans le domaine des transports, **le volet mobilités des contrats de plan État-Région (CPER) constitue un formidable outil pour unir les forces de l'État et des collectivités autour de projets structurants, durables et vecteurs de développement.**

De par son dynamisme et son positionnement géographique stratégique, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un moteur économique et démographique de notre pays.

Pour l'accompagner dans sa croissance et renforcer son attractivité, **c'est près de 1,5 milliard d'euros qui seront investis pour les transports d'ici la fin du quinquennat.**

Ce montant record, largement supérieur aux crédits engagés lors du précédent exercice, s'inscrit pleinement dans l'objectif de décarbonation des transports, porté par le Gouvernement.

1,1 milliard d'euros seront ainsi engagés d'ici 2027 pour développer et moderniser les infrastructures ferroviaires, cyclables, maritimes et les transports en commun. En particulier, ce nouveau contrat permettra de financer les premières études et travaux des services express régionaux métropolitains, notamment autour de Marseille.

Ces crédits viendront s'ajouter aux investissements massifs déjà prévus pour le projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA), dont le financement est assuré hors du CPER.

Fleuron national et véritable porte d'entrée sur la Méditerranée, le grand port maritime de Marseille sera l'un des grands bénéficiaires de ce contrat, puisque **370 millions d'euros seront investis pour accélérer sa transition énergétique et accroître l'attractivité de sa zone industrielle.**

La réussite de notre transition écologique ne peut qu'être collective.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons tout pour réussir, et ce nouveau CPER y jouera toute sa part.

L'État s'engage aussi en soutien à la **candidature olympique** portée par la Région : nos infrastructures de transport y contribuent et tout l'appui nécessaire sera apporté, dans ce CPER et au-delà.



Clément Beaune

Ministre délégué chargé des Transports

Ce contrat de plan État-Région est fondamental, car il va permettre d'améliorer la mobilité des habitants de la région Sud, dans le cadre de notre plan climat, Une COP d'avance, et de notre budget 100% climat !

Aujourd'hui, il faut prendre la mesure de ce soutien très important de l'État.

Pour ce seul volet mobilité, l'État décide de mobiliser 385 millions d'euros sur la période 2023-2027, ce qui permet ainsi de mobiliser 1,5 milliard d'euros. Une enveloppe qui conforte nos ambitions et qui nous permet d'accélérer la modernisation de nos infrastructures.

Je tiens à remercier le ministre, Clément Beaune, et la Première ministre, Élisabeth Borne, pour cet effort conséquent, dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030.

Un formidable facteur d'accélération pour des opérations sobres, durables qui laissent un héritage pour les générations futures ! Pour cela, cette signature va nous permettre de commencer à travailler à une loi d'exception JO tout à fait essentielle.

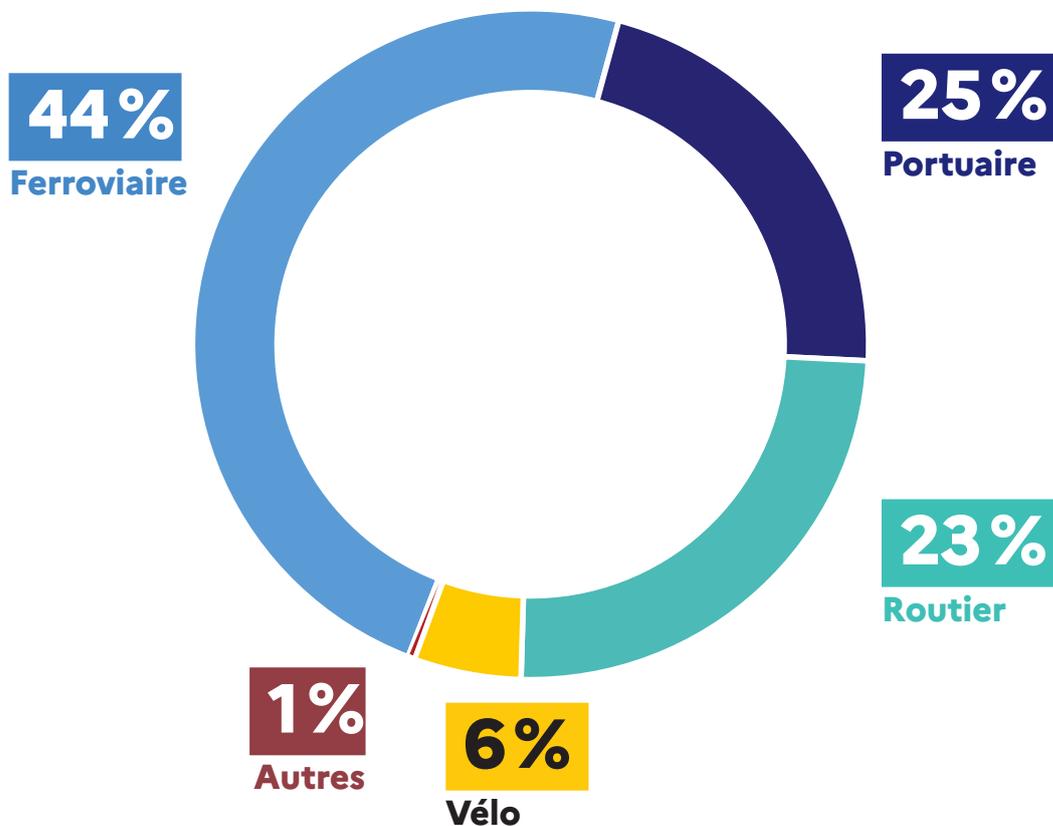
Ouverture à la concurrence, ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, sauvetage des petites lignes et renouvellement des flottes : tous ces efforts sont là pour vous, au quotidien ! Pour des transports plus fiables, plus rapides, plus sûrs, plus durables, pour améliorer le quotidien de tous les usagers. Avec l'État, avec les fonds européens et l'ensemble des collectivités partenaires, nous partageons cet objectif.

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France



Les chiffres clés du CPER en Provence-Alpes-Côte d'Azur



644 millions d'euros consacrés au développement du secteur ferroviaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur



1. Renforcer les offres de mobilité durable en développant les services express régionaux métropolitains et en améliorant le réseau ferroviaire.

Avec 44 % des crédits de ce volet mobilités consacrés au ferroviaire, les priorités de ce contrat sont claires.

Développer les services express régionaux métropolitains (SERM) et renforcer les dessertes ferroviaires des métropoles d'Aix-Marseille, Nice, Toulon et de l'agglomération d'Avignon.

162 millions d'euros sont prévus pour financer des études de préfiguration et réaliser les premiers travaux.

Le financement de ces SERM vient s'ajouter aux investissements massifs prévus pour le projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) dont le financement est assuré hors du contrat de plan État-Région.

Régénérer et moderniser le réseau ferroviaire structurant et les lignes de desserte fine du territoire.

278 millions d'euros seront engagés afin notamment de financer la régénération de la desserte ferroviaire des Alpes du sud et des lignes Nice-Breil et Cuneo-Vintimille.

Rendre les gares ferroviaires plus accessibles.

50 millions d'euros seront investis d'ici 2027 et permettront la mise en accessibilité de 7 gares.

Développer l'activité de fret ferroviaire.

100 millions d'euros seront consacrés aux projets de fret ferroviaire, en cohérence avec notre stratégie nationale, pour développer le transport combiné longue distance, finaliser la rénovation de la gare de triage de Miramas et fiabiliser la desserte ferroviaire du port de Marseille par le raccordement de Mourepiane et par le faisceau d'Arcenc.

2. Accélérer la transition écologique et énergétique du grand port maritime de Marseille et accroître l'attractivité de sa zone industrialo-portuaire.

La décarbonation et le développement de l'activité portuaire constituent la deuxième priorité de ce volet mobilités :

- > **135 millions d'euros** sont prévus pour les opérations de connexion électrique des navires à quai, sous maîtrise d'ouvrage du grand port maritime de Marseille ;
- > **50 millions d'euros** seront consacrés à l'amélioration des branchements ferroviaires pour favoriser le report modal.



3. Désenclaver les territoires et transformer les infrastructures routières pour favoriser les transports collectifs performants et l'intermodalité.

Au niveau national, l'enveloppe prévue pour le volet routier des CPER a été réduite de moitié par rapport à la génération précédente de contrats.

Ces chiffres traduisent la priorité absolue donnée par le Gouvernement aux transports décarbonés. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les projets routiers seront ciblés sur trois priorités, en particulier.

- > **55 millions d'euros** seront consacrés à l'amélioration des voies réservées aux transports en commun et au covoiturage sur le réseau routier de l'aire métropolitaine Aix-Marseille Provence.
- > **Plus de 100 millions d'euros** permettront de désenclaver les territoires et moderniser les

itinéraires alpins (Grenoble-Sisteron, rocade de Gap, desserte de Digne, RN 85 et 94) et **d'améliorer la fluidité du trafic dans le Vaucluse.**

- > **Plus de 100 millions d'euros** sont contractualisés en vue **d'améliorer la desserte du grand port maritime de Marseille et accompagner la décarbonation et la réindustrialisation de la zone industrialo-portuaire de Fos** tout en améliorant le cadre de vie des habitants avec le contournement de **Martigues et Port-de-Bouc.**

4. Accélérer le développement du vélo par un programme d'envergure.

90 millions d'euros seront engagés pour finaliser le schéma régional des véloroutes et des voies vertes et développer les liaisons cyclables pour **rendre le vélo plus accessible à tous grâce à un réseau d'aménagements sécurisés et de qualité.**



5. Adapter les infrastructures et les services de transport au changement climatique.

La région a connu ces dernières années des événements naturels qui ont fortement endommagé ses réseaux de transport et compromis l'accès à des territoires entiers (éboulement du tunnel du Chambon, glissement du pas de l'Ours, éboulement de la Rochaille, tempête Alex, et plus récemment tempête Aline, dans les Alpes Maritimes).

15 millions d'euros sont prévus pour **financer des études qui permettront d'analyser les risques pesant sur le système de transport régional et de construire des plans d'actions territorialisés pour répondre à ces risques.**

L'Etat complètera cet effort avec des opérations financées dans le cadre du programme national de modernisation du réseau routier doté de 200 millions d'euros.



Contacts presse

Service presse de Clément Beaune,
ministre délégué chargé des Transports

Tél: 01 40 81 12 28

Mél: presse.mt@transports.gouv.fr



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*